

**M A I R I E**  
D E  
**S U C C I E U**  
I S E R E

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42

Fax 04 74 92 07 16

[mairie@succieu.fr](mailto:mairie@succieu.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 NOVEMBRE 2014**

**Etaient présents** : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure  
**BOUILLOT** Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **DUPERRET** Christophe  
**FIHMAN** Cécile - **GAGET** Patrick - **GALLOIS** Brigitte - **PAQUIER** Corinne  
**PERRICHON** Marie-Madeleine - **PREYNAT** Guylène - **SORLIN** Julia - **VEYET**  
Richard

**Excusé** : **VIAL** Guillaume

**Secrétaire de séance** : **CLOT** Bernard

L'ordre du jour est exclusivement consacré à une rencontre avec les représentants de la CAPI :

M. PAPADOPULO Jean, président de la CAPI et maire de Four.

M. GRISOLLET Joël, vice-président délégué à l'urbanisme et maire de l'Isle d'Abeau.

M. CHANEL Olivier, vice-président chargé des sports et maire de Sérézin-de-la-Tour.

Après les présentations d'usage, Didier BOUILLOT souligne la diversité sociologique des membres du conseil municipal comme un point essentiel pour la représentation des habitants de la commune auprès de la CAPI.

M. PAPADOPULO confirme que les délégués du conseil municipal qui participent régulièrement aux différentes commissions de la CAPI : économie, culture... sont des relais indispensables entre la commune et la communauté d'agglomération. Il insiste sur l'importance des relations humaines. Un lien direct est nécessaire. Si les délégués vont vers la CAPI, la CAPI se doit d'aller vers les communes. Cette rencontre de début de mandat permet de présenter la CAPI aux nouveaux élus. De plus, des bilans d'activités seront présentés en cours de mandat, ceci afin de renforcer les liens, d'informer et de gagner en efficacité.

**Présentation succincte de la CAPI.**

Elle est créée en 2007 et regroupe aujourd'hui 23 communes pour une population de 100 000 habitants sur une superficie de 249 km<sup>2</sup>.

Son territoire est caractérisé par une grande diversité géographique. Il regroupe des espaces urbains, périurbains et ruraux. Il s'agit donc d'une communauté d'agglomération et non pas d'une communauté de communes.

C'est également un territoire qui présente une grande diversité dans son aménagement notamment avec des espaces industrialisés, des espaces de résidence, un réseau routier et autoroutier très dense à l'échelle de l'Europe et un aéroport international à proximité.

La CAPI exerce des compétences obligatoires (développement économique, aménagement des espaces, l'équilibre social de l'habitat, politique de la ville), des compétences optionnelles (voirie d'intérêt communautaire, action sociale d'intérêt communautaire et transports en commun notamment) et des compétences facultatives (sécurité incendie, éclairage public et environnement entre autres).

A l'échelle nationale, c'est une des communautés d'agglomération qui exerce le plus de compétences sur son territoire.

Son budget total s'élève à 148 millions d'euros et elle emploie 800 agents. Elle compte 13 commissions dans lesquelles sont représentées les communes.

### **Le temps des questions.**

Trois séries de questions ont été posées par les conseillers municipaux. La première concernant la place de l'agriculture dans la CAPI, la deuxième concernant les relations entre les collectivités territoriales, la troisième concernant l'action de la CAPI et ses projets.

#### 1- L'avenir de l'activité agricole.

L'agriculture est une activité à part entière. Son rôle économique est reconnu. Il reste encore des communes agricoles au sein de la CAPI pour une surface de 23 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU). Les exploitations agricoles doivent donc avoir une pérennité. Selon Jean PAPADOPULO, une réflexion est essentielle pour "sanctuariser" des espaces agricoles, définir des secteurs à protéger. La tâche est complexe car le territoire se caractérise par des espaces à fortes contraintes dans lesquels l'agriculture est difficile à protéger. C'est le cas de l'ouest de la CAPI avec des espaces densément urbanisés -comme l'Isle d'Abeau et Villefontaine- des espaces à forte densité industrielle et commerciale comme l'activité logistique de St Quentin Fallavier. Jean Papadopulo cite aussi des espaces de services comme le médipôle et sa zone commerciale. La liste est longue.

Dans ce contexte, la CAPI peut insuffler des initiatives, elle a par exemple participé à la création d'une exploitation de maraîchage bio. Cependant sur la question des aides aux jeunes agriculteurs, la CAPI n'a pas grand pouvoir sur la question. Par contre ses compétences lui permettent d'intervenir sur les questions d'assainissement.

#### 2- La réforme territoriale.

Elle soulève des questions et des inquiétudes sur les relations de Succieu avec la CAPI, de la CAPI avec la métropole du Grand Lyon. Jean PAPADOPULO y apporte les réponses suivantes :

En France, seule Paris est une métropole à échelle européenne et mondiale ce qui n'est absolument pas le cas de Lyon. Lyon a donc besoin d'intégrer dans son espace des territoires environnants afin d'atteindre le niveau de villes comme Barcelone, Milan, Munich... C'est le phénomène de métropolisation du territoire.

Un grand pôle métropolitain composé de Lyon, Vienne, Saint Etienne et la CAPI est en construction. La CAPI ne sera pas phagocytée, absorbée par ce pôle métropolitain. Certes, elle profite de son dynamisme économique et de ses compétences mais participe à des projets communs concernant l'aménagement du territoire et le cadre de vie des citoyens.

A l'échelle de Succieu, la CAPI prend en charge une partie de la voirie, l'éclairage public dans son ensemble. Elle met à disposition des communes ses moyens en personnel pour encadrer les TAP mais ne les prend pas en charge financièrement. Les prestations sont facturées à la commune.

Le périmètre de la CAPI n'a pas de limite fixe, au contraire, il est appelé à s'étendre en intégrant de nouvelles communes.

Les petites communes gardent toute leur place dans cet espace. Elles participent à sa diversité et à sa richesse environnementale.

### 3- Les projets de la CAPI.

La question des piscines à Bourgoin est posée concrètement. Olivier Chanel est en charge de ces dossiers à la CAPI. La piscine Tournesol étant très vétuste, la question de son avenir est posée. Le projet de couvrir la piscine Rajon semble très difficile à concevoir pour des raisons techniques. Jean Papadopulo précise que la CAPI est déjà bien équipée : 6 piscines, alors que la moyenne en France est de une piscine pour 100 000 habitants. Chaque commune ne pourra pas avoir sa piscine pour des raisons budgétaires. Il est également rappelé que la piscine de St Quentin Fallavier a été fermée durant les mois d'été en raison d'une fréquentation très insuffisante par rapport au coût de fonctionnement. Donc une réflexion sur l'accessibilité aux piscines semble préférable plutôt que leur multiplication.

Par ailleurs, les projets pour la voirie, le conservatoire et autres sont à l'étude. En raison des impératifs budgétaires, il faudra faire des choix.

Le plan local d'éducation artistique de la CAPI est en relation avec les programmes scolaires du premier et second degré. Didier Bouillot, qui a en charge cette délégation, précise que son originalité est d'associer un équipement (Théâtre du Vellein, Médiathèques, Conservatoire, Abattoirs) avec un établissement scolaire et un artiste (ou une troupe).

Des projets sont portés par les enseignants, la CAPI met ses moyens à disposition pour réaliser les projets pédagogiques : médiathèques, conservatoire, théâtre... C'est un service.

Sur la question des Activités Périscolaires, Jean Papadopulo reste très circonspect et précise que le maintien du dispositif mis en place par la CAPI en 2014 dépendra de la demande des communes à la prochaine rentrée.

La soirée se termine par un verre de l'amitié.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 3 décembre à 20h30.

## **COMMUNIQUE MAIRIE**

**CITOYENNETE** : Les filles et garçons nés en novembre 1998 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

**RAPPEL : URBANISME** : Dans le cadre de la procédure de concertation préalable au nouvel arrêté du Plan Local d'Urbanisme, deux réunions publiques sont programmées :

Le **Lundi 17 novembre** pour les plateaux 1 et 2 : Le Maillet, Le Grand Champ, Buffières, Le Bégot, Le Village, Les Combettes et les Cigognes, Les Routes, Fichailon.

Le **vendredi 21 novembre** pour les plateaux 3 et 4 : Le Javet, Le Charnier, Le Genevey, Le Grand Verger, Les Grailles, Longeville, Mirieu, Le Chazal, le Goulet

Ces réunions d'information se tiendront à 20h00 à la salle des fêtes.

## VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

<b>Associations</b>	<b>Date</b>	<b>Evénement</b>	<b>Contact</b>
<b>L'Envie qu'on Sème</b>	26/11/2014 10/12/2014	Salle des fêtes 14:00	Magali ABELLAN ☎ 06 48 76 70 46
<b>GYM Détente</b>	20/11/2014 27/11/2014 04/12/2014 11/12/2014 18/12/2014	Salle des fêtes - 20:00 Cours de gym	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
<b>Sou des Ecoles</b>	29/11/2014	Pizzas au feu de bois Salle du Bon Accueil	Sandrine COUTURIER ☎ 04 74 27 67 75
<b>Ecole de Rugby</b>	22/11/2014 29/22/2014 06/12/2014 13/12/2014	Entraînement Stade du Gapillon 14:00 - 16:00	Annie BELONY ☎ 06 31 98 65 28
<b>Artistes en herbe</b>	22/11/2014 06/12/2014 20/12/2014	Salle du Bon Accueil 9:00	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81
<b>ASSTF</b>	23/11/2014  30/11/2014	ASSTF - COTE D'AREY Stade du Gapillon 13:00 - 15:00  Boudins à la Chaudière Village	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60  Dominique PAGES ☎ 06 72 81 00 30